



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Conseil général de l'environnement
et du développement durable*

Metz, le 15 février 2018

*Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est*

*Nos références : EV/AS/AGE12/2018
Affaire suivie par : Eric Vogein
Tél. : 03 87 20 46 53
eric.vogein@developpement-durable.gouv.fr*

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 16 novembre 2017, vous avez sollicité l'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Rixheim.

Vous trouverez sous ce pli l'avis en question.

Je précise qu'il s'agit d'un avis simple, en application du code de l'urbanisme, qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale que vous avez réalisée, dans le rapport de présentation du dossier, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Vous aurez la possibilité de rédiger un mémoire en réponse aux conclusions de cet avis, que vous pourrez insérer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous indique que cet avis est porté à la connaissance du public par mise en ligne sur internet à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/grand-est-r5.html>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale
d'autorité environnementale,

Alby Schmitt

Monsieur le Maire
Mairie de Rixheim
28, rue Zuber
B.P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Service.urbanisme@rixheim.fr

Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

Révision du PLU
20/02/2018



0000037593